



AR PREFECTURE

016-200054047-20170711-2017\_07\_11\_09-DE  
Reçu le 13/07/2017

Vu la demande formulée par M.BALLE, gérant de la SARL ESPRIT VERT à l'effet de bénéficiaire de la convention d'occupation précaire présentée ci-avant.

Considérant l'intérêt pour la commune de Confolens de favoriser son développement touristique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuve les termes de la convention d'occupation précaire évoquée ci-avant qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour une durée de 6 mois en vue de mettre à disposition le camping de Confolens au bénéfice de la SARL ESPRIT VERT,
- Approuve en conséquence les termes de la convention appelée à être conclue entre la commune de Confolens et la SARL ESPRIT VERT, preneur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation correspondante ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 12 juillet 2017

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

